



Affaire suivie par :
Leticia HERMIDA ALONSO
Tél : 04 76 74 74 20
Mél : leticia.hermida-alonso@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 8 mars 2022

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

INSTRUCTIONS AUX CANDIDATS INDIVIDUELS DU BTS

SUPPORT A L'ACTION MANAGERIALE – SESSION 2022

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la session 2022 du Brevet de Technicien Supérieur « Support à l'action managériale ».

La circulaire nationale du BTS SAM est disponible sur le lien suivant (rubrique BTS SAM en bas de page) :

<http://www.ac-grenoble.fr/cid116787/brevet-technicien-superieur-bts.html>

1 – Calendrier des épreuves

Vous trouverez ci-après les calendriers et les horaires des épreuves écrites et orales de l'examen.

1.1 – Calendrier des épreuves écrites

ÉPREUVES ÉCRITES	DATES	HORAIRES
E3 – CULTURE ÉCONOMIQUE, JURIDIQUE ET MANAGÉRIALE	LUNDI 16 MAI 2022	14H00 – 18H00 (2)
E21 – LANGUE VIVANTE A	MARDI 17 MAI 2022	10H00 – 12H00(1)
E1 – CULTURE GÉNÉRALE ET EXPRESSION	MARDI 17 MAI 2022	14H00 – 18H00 (2)
E22 – LANGUE VIVANTE B	MERCREDI 18 MAI 2022	10H00 – 12H00 (1)
E6 – COLLABORATION A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	JEUDI 19 MAI 2022	14H00 – 18H00 (2)

- (1) Aucune sortie des candidats n'est autorisée avant la fin de l'épreuve
(2) La sortie des candidats est autorisée 2 h après le début des épreuves

1.2 – Calendrier des épreuves orales

ÉPREUVES ORALES – CONTRÔLE PONCTUEL	DATES
E4 – OPTIMISATION DES PROCESSUS ADMINISTRATIFS + EF3 – ENGAGEMENT ETUDIANT	Du LUNDI 13 au JEUDI 16 JUIN 2022

E2 et EF1 – ORAUX DE LANGUES OBLIGATOIRES (ALLEMAND - ANGLAIS - ESPAGNOL - ITALIEN) (3)	Du MARDI 10 au JEUDI 12 MAI 2022 et du LUNDI 23 au MERCREDI 25 MAI 2022
ORAUX LANGUES : CHINOIS et TURC	Dates précisées ultérieurement
EF2 – MODULE OPTIONNEL DE PARCOURS INDIVIDUALISE	Le VENDREDI 3 JUIN 2022
E5 – GESTION DE PROJET	Du MARDI 31 MAI au JEUDI 2 JUIN 2022

(3) L'une de ces deux langues est obligatoirement l'anglais.

2 – Organisation et déroulement de l'examen

Centres d'examen de rattachement

CANDIDATS INDIVIDUELS	CENTRES D'EXAMEN DES ÉPREUVES ÉCRITES	CENTRES D'EXAMEN DES ÉPREUVES ORALES ET PRATIQUES Épreuves E4 ET E5
Candidats individuels ARDÈCHE	Lycée Privé de Sacré Cœur 7 Avenue de la gare 07300 Tournon-Sur-Rhône TEL. 04 75 08 03 89	Lycée Gabriel Fauré 2, Avenue du Rhône 74008 ANNECY CEDEX TEL : 04 50 45 20 38
Candidats individuels DRÔME	Lycée Algoud Laffemas Valence Rue Barthélemy de Laffemas 26901 VALENCE CEDEX 9 TEL : 04 75 82 61 30	Lycée Gabriel Fauré 2, Avenue du Rhône 74008 ANNECY CEDEX TEL : 04 50 45 20 38
Candidats individuels ISÈRE	Lycée Louise Michel 30 rue Louise Michel BP 2708 38037 GRENOBLE CEDEX 2	Lycée Gabriel Fauré 2, Avenue du Rhône 74008 ANNECY CEDEX TEL : 04 50 45 20 38
Candidats individuels SAVOIE	Lycée du Granier 185 Avenue Joseph Fontanet BP 69 73492 LA RAVOIRE CEDEX TEL : 04 79 71 00 20	Lycée Gabriel Fauré 2, Avenue du Rhône 74008 ANNECY CEDEX TEL : 04 50 45 20 38
Candidats individuels HAUTE-SAVOIE	Lycée Gabriel Fauré 2, Avenue du Rhône 74008 ANNECY CEDEX TEL : 04 50 45 20 38	Lycée Gabriel Fauré 2, Avenue du Rhône 74008 ANNECY CEDEX TEL : 04 50 45 20 38

3 – Instructions relatives aux épreuves E4 + EF3 et E5 – Conformité des dossiers

3.1 – Instructions communes

- Les épreuves orales E4 et E5 sous forme ponctuelle se dérouleront au lycée Gabriel Fauré à Annecy.

3.2 – Instructions relatives à l'épreuve E4 « Optimisation des Processus Administratifs »

Conformément au référentiel du BTS Support à l'Action Managériale et à la circulaire nationale d'organisation de ce BTS pour la session 2022, les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d'examen désignés par les autorités académiques. Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques, productions et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles utilisés.

3.3 – Épreuve EF3 « Engagement étudiant »

- **Fiche d'engagement étudiant**

Le dossier est constitué d'une fiche d'engagement étudiant (cf annexe 21 de la circulaire nationale). Cette fiche présente le contexte de l'engagement étudiant, décrit et analyse une ou plusieurs activités conduites par le candidat et dresse le bilan des compétences acquises.

- **Dépôt du dossier**

La fiche d'engagement étudiant est annexée au dossier numérique de l'épreuve E4 Optimisation des processus administratifs et déposée selon les mêmes modalités.

- **Contrôle de conformité**

En cas d'absence de la fiche d'engagement étudiant, l'épreuve ne peut pas se dérouler.

- **Déroulement de l'épreuve**

L'épreuve a lieu dans la continuité de l'épreuve obligatoire E4 Optimisation des processus administratifs. A l'issue de l'interrogation de l'épreuve E4 (55 minutes au maximum), le jury invite le candidat à présenter les activités menées dans le cadre de son engagement étudiant.

Cette épreuve facultative est une épreuve orale d'une durée de 20 minutes qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien avec la commission d'interrogation (10 minutes).

3.4 – Instructions relatives à l'épreuve E5 « Gestion de projet »

Conformément au référentiel et à la circulaire nationale d'organisation du BTS SAM 2022, les personnes candidates passent cette épreuve dans le centre d'examen désigné par les autorités académiques. Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents nécessaires au déroulement de l'épreuve. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles.

Durant l'épreuve E5, les personnes candidates ont accès aux ressources distantes nécessaires aux travaux demandés (services cloud et sites Web) à l'exclusion des services de communication avec des tiers.

- Les candidats qui souhaitent avoir un accès au réseau internet doivent s'assurer eux-mêmes du caractère effectif de la connexion.
- Toute impossibilité devra impérativement être signalée (avant le 25 mai 2022) à Sabine Trupin, Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) du lycée Gabriel Fauré : sabine.trupin@ac-grenoble.fr

3.4 – Instructions relatives au Module Optionnel de Parcours Individualisé EF2

Conformément à la circulaire nationale d'organisation du BTS SAM 2022, les personnes candidates passent cette épreuve dans les centres d'examens désignés par les autorités académiques. Elles doivent s'organiser pour disposer des équipements fixes, mobiles ou nomades, logiciels, applications, ressources informatiques et documents qu'elles souhaitent présenter à la commission d'interrogation. Elles sont responsables de l'accès à ces ressources et de l'autonomie électrique des appareils mobiles.

- L'interrogation des candidats se déroulera le **vendredi 3 juin 2022**.

- Les centres d'examen pour le passage de cette épreuve EF2 sont le **Lycée des Glières à Annemasse** et le **Lycée Gabriel Fauré à Annecy**.

4 – Instructions relatives à la préparation et à l'évaluation des épreuves E4 et E5

4.1 – Épreuve E4 « Optimisation des processus administratifs »

- Le dossier numérique pour l'épreuve E4 doit se composer :
 - Du sommaire,
 - De l'attestation de non-plagiat,
 - Des attestations de stages ou certificats de travail,
 - Des 4 fiches descriptives.
- L'envoi des dossiers, en version numérique et avec demande d'accusé de réception numérique est réalisé par la personne candidate sous sa responsabilité. Cet envoi doit être fait pour le **jeudi 5 mai 2022** délai de rigueur à l'adresse mail suivante :

sam_dossiers_e4@ac-grenoble.fr

- Le nom du **fichier contenant le dossier personnel élaboré à partir d'un traitement de texte** doit impérativement respecter la règle de nommage suivante :
SAM_Nomcandidat_Prénomcandidat (.pdf ou .docx ou .odt ou .zip)
- **La commission** désignée par le service des examens, chargée de la vérification et du **contrôle de conformité des dossiers** se réunira, au **lycée Gabriel Fauré à Annecy** le : **Vendredi 20 mai 2022**

4.2 – Épreuve E5 « Gestion de Projet »

- Le dossier papier pour l'épreuve E5 doit se composer :
 - Deux fiches descriptives de projets (conformes à la circulaire nationale d'organisation du BTS SAM),
 - Un compte-rendu de la veille informationnelle effectuée pour un des projets,
 - L'attestation de non plagiat de la candidate ou du candidat,
 - Les attestations de stage ou les certificats de travail attestant l'exécution du contrat de travail.
- Chaque dossier sera inséré dans une pochette avec élastiques établie au nom du candidat et portant la référence de l'épreuve.
- Les dossiers professionnels seront remis par les candidats ou adressés en recommandé avec accusé de réception, en double exemplaire, pour réception le :
Jeudi 5 mai 2022 à 17 H dernier délai (cachet de la poste faisant foi pour les envois).

à l'adresse suivante :

**LYCEE GABRIEL FAURE
À l'attention de Mme TRUPIN / DDFPT – BTS SAM
2 avenue du Rhône
74000 ANNECY**

- Ces dossiers devront être réceptionnés par une autorité compétente du centre d'examen qui se chargera d'enregistrer avec tampon dateur, la date et l'heure de réception ou de faire émarger le candidat en cas de remise de dossier sur place.
- **La commission** désignée par le service des examens, chargée de la vérification et du **contrôle de conformité des dossiers**, se réunira **au lycée Gabriel Fauré à Annecy le : Vendredi 20 mai 2022**

IMPORTANT : Les candidats ayant bénéficié d'un aménagement de formation, d'une réduction ou d'une dispense de stage devront **OBLIGATOIREMENT** fournir, au moment du dépôt de leur dossier, une copie du courrier de notification qui leur a été délivré.

5 – Livrets scolaires

Si vous possédez un livret scolaire, ce dernier devra être remis au chef de centre d'épreuves écrites au cours de la première journée d'épreuve.

6 – Absences et fraudes

Conformément au Décret 2011-2104 du 29/12/2011, en cas d'absence non justifiée à une épreuve obligatoire, le candidat ne peut se voir délivrer le diplôme. La mention « absent » figurera sur le bordereau de notation.

Les fraudes aux examens et concours de l'Enseignement Technique sont régies par l'arrêté ministériel du 19 mai 1950 (RLR 540-3).

7 – Jury – relevés de notes – diplômes

Les délibérations du jury se dérouleront

**Le lundi 27 juin 2022 à 14H00
au Lycée Gabriel Fauré à ANNECY**

**sous la présidence de Monsieur Gilles RUCHON
IA-IPR d'Économie et Gestion**

La liste des résultats sera affichée dans le centre de délibération, dans les centres d'examen et sera disponible sur le site internet du rectorat de Grenoble – rubrique des examens.

Vous recevrez votre relevé de notes sur votre compte CYCLADES à l'issue du jury de délibérations.

Les candidats individuels recevront leur **diplôme** à leur domicile (à l'adresse renseignée au moment de l'inscription) par courrier, au mois d'octobre suivant le passage de l'examen. Tout **changement d'adresse** postale intervenu après l'inscription à l'examen devra donc être notifié à la division des examens et concours.